

**COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE**  
**DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGES**

Le Maire informe que l'adjudication de la convention de pâturages de PLESTE ET BALET secteur de SALSO se déroulera en mairie de SAINT ETIENNE DE TINEE selon un marché de gré à gré.

La convention sera conclue en application de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016, pour une durée de 5 années, à partir du 1 juin 2023, pour les pâturages de :

<b>Montagne</b>	<b>Superficie utilisée</b>	<b>Prix mini/an/ha</b>	<b>Mise à prix</b>
PLESTE ET BALET	128 ha	6 €	768 €

Les candidats devront être détenteurs d'une autorisation d'exploiter.

Le projet de convention est à déposer en Mairie avant le 28 février 2023. (Retrait du dossier en Mairie).